

Un peu d'histoire	page 2
Conseil Municipal	page 3
Travaux	page 4
Environnement	page 5
Vie communale	page 6
Le Coin des Associations	page 10
Vie Pratique	page 11



Edito

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

A l'aube de l'année 1999 qui marque la fin du XXème siècle, je vous salue une bonne et heureuse année à vous-même, votre famille et tous ceux qui vous sont chers.

J'adresse aux membres de l'Equipe Municipale qui m'entourent, à l'ensemble du personnel des services de la Mairie, aux personnes extérieures qui donnent aussi de leur temps pour l'intérêt général, toute ma gratitude pour leur travail, leur salue à toutes et tous et à leur famille mes vœux sincères de bonheur et de santé.

Un événement national et européen :

L'année 1999 sera marquée, sur le plan monétaire, par l'entrée dans la phase transitoire du passage à l'Euro. A partir du 1er janvier 1999, l'euro devient la monnaie des Etats participant à l'Union économique et monétaire. Le franc (et les autres monnaies nationales) ne seront plus que des subdivisions de l'euro. Cependant, l'euro ne sera disponible sous forme de pièces et de billets qu'au 1er janvier 2002. Jusqu'à cette date, l'euro et le franc vont donc coexister avec un principe simple : ni interdiction, ni obligation. En clair, cela signifie que personne ne peut être contraint de payer ou de facturer en euro.

Bilan de l'année 1998

Au cours de la cérémonie des vœux pour l'année 1998 et dans plusieurs Trait d'Union (journal d'informations municipales) nous vous annonçons le programme de travaux que se fixait l'équipe municipale pour l'année 1998.

Développement économique :

Etude financière et juridique pour la maîtrise foncière de la friche industrielle située à l'entrée d'Asnières, Restructuration du bâtiment de la Cave Luzarchoise avec la création des ateliers municipaux et locaux d'activités.

Voie et réseaux :

Réfection de la voie de la rue de Royaumeont, Réfection de la voirie rue d'Aval-Eau et rue des Noisetiers aux Tilleuls, Restructuration et mise en conformité du réseau de l'éclairage public, Réalisation du réseau d'assainissement de la rue et la sente des Marais.

Jeunes :

Aménagement d'une aire de jeux pour les jeunes sur les anciens courts de tennis d'Asnières et installation d'un deuxième poteau de basket à Baillon.

Information :

Edition du premier guide pratique et d'un plan d'Asnières-Baillon,

Réalisation de panneaux aux entrées du village pour annoncer les monuments historiques d'Asnières.

Ventes de terrains communaux

Extension du cimetière de Baillon et acquisition d'une parcelle située côté ouest de l'école de Baillon.

Syndicat Intercommunal de Viarmes et Asnières :

Démolition et reconstruction de nouveaux vestiaires au stade Delacoste,

Construction d'un pavillon de gardien sur le site de Maspoli,

Environnement :

Rédaction de la Charte du Parc Naturel Régional,

Mise en place du tri sélectif.

Social :

Construction de 5 logements sociaux dans la Ferme Le Faucheur devenue La Conciergerie.

Culture :

Exposition sur Frédéric Masson, ancien Maire d'Asnières sur Oise et Secrétaire Perpétuel de l'Académie Française.

Je voudrais ici, non pas vous faire part de ce qui a été fait, chacun d'entre vous l'aura constaté, mais du programme de travaux 1999 qui attend l'équipe municipale en qui vous avez placé votre confiance en 1995.

Maîtrise de la friche industrielle

· Création d'ateliers municipaux et locaux d'activités

· Réaménagement de la Maison du village

· Restructuration du chœur de l'église d'Asnières

· Réfection de la voirie de la rue d'Aval-Eau et allée des Noisetiers

· Aide au maintien du petit commerce au centre du village

· Etude de circulation des accès à l'école d'Asnières

· Aide à l'association de Sauvegarde Asnières - Baillon pour le réaménagement de la Maison des Marais à Baillon

· Demande d'aide au Conseil Général pour la réfection et l'aménagement de la Grande Rue

· Plaques de rue

· Abri de car aux Tilleuls

.../...

Edito(suite)

En listant ces opérations, dont certaines ont connu un début d'exécution en 1998, je mesure, malgré le travail intensif et les nombreuses réalisations depuis notre arrivée en 1995, que la source de travail est inépuisable, allez savoir pourquoi !... Mais quel bonheur aussi de servir l'intérêt général seul et vrai sens de la Politique.

Le travail et la bonne volonté des élus municipaux, dont l'objectif est de gérer leur commune comme l'on gère une entreprise afin de ne pas augmenter la fiscalité locale, ne sont pas suffisants. Ils sont en effet conscients que trop d'impôts tue l'impôt et que proches du terrain et des problèmes, ils auront à rendre compte de leur gestion aux contribuables.

Pour accompagner le développement économique et social de leur commune, ils doivent nécessairement pouvoir compter sur le concours du Conseil Régional, du Conseil Général et bien entendu de l'Etat, dont la tendance aujourd'hui, et ce depuis plusieurs années, est de transférer ses responsabilités aux collectivités territoriales sans contrepartie de moyens et particulièrement financiers.

Chaque année, nous constatons que les dotations de l'Etat baissent en conjoncture et en volume alors que paradoxalement les dépenses publiques et les prélèvements obligatoires augmentent plus que l'inflation. Cette situation n'est plus tenable et ne peut durer.

Claude Krieguer, votre Maire, vous reçoit en Mairie, tous les samedis matin sur rendez-vous.

Ambiance de Fête à Asnières sur Oise



C'était Hier

A propos de l'entretien des voies communales et chemins, nous sommes en 1834 et le Conseil Municipal arrête ce qui suit :

Art 1er. Les prestations en nature pour la réparation des chemins vicinaux de cette commune pour l'exercice 1834 auront lieu du 1er mai au 1er septembre.

Art 2. Chaque chef de famille porté sur l'état matrice des habitants sera tenu à deux journées de travail pour lui, et à deux journées de travail pour ses chevaux et charrettes, qui seront effectuées sur les chemins mentionnés dans la présente délibération.

Art 3. Le taux de la conversion en argent est fixé: savoir: pour chaque journée d'homme à un franc vingt cinq centimes, pour chaque journée de bête de somme, de trait, de selle, d'attelage ou de luxe à quatre francs, et pour chaque journée de charrette à un franc.

Les chemins sur lesquels il convient d'effectuer les journées de travail sont dans l'extérieur 100 journées d'hommes, 100 de chevaux et 40 de charrettes. Sur la route de Beaumont à Luzarches 70 journées d'hommes, 45 de chevaux et 25 de charrettes. Dans les hameaux de Baillon et Royaucourt 84 journées d'hommes, 79 de chevaux et 21 de charrettes.

En 1848, un projet de conversion des prestations en nature, proposé par l'agent Voyer de Luzarches, sera retenu.

Parallèlement, une somme destinée à procurer du travail durant les mois d'hiver aux ouvriers agricoles sera retenue.

Un appel aux fonds privés sera fait en 1848 pour occuper les ouvriers " indigents " et sans travail

Monsieur le Président après avoir déclaré la séance ouverte donne lecture de la circulaire précitée, dans laquelle il est dit que, dans les circonstances difficiles que nous avons à traverser, tous les bons citoyens comprendront la

nécessité de concourir au bien général dans les limites de leurs facultés; engageant les conseils municipaux à examiner quels sont les fonds au moyen desquels on pourrait faire exécuter immédiatement des travaux pour occuper les ouvriers indigents et sans travail, et à défaut de fonds disponibles, de voter des centimes additionnant concurremment avec les plus forts contribuables.

Considérant qu'un assez grand nombre d'ouvriers sont aujourd'hui sans travail et qu'il est de toute nécessité de venir à leur secours en leur procurant du travail et de l'occupation.

Considérant qu'aucun fonds ne sont disponibles pour faire face aux moindres travaux

Fu l'offre faite par plusieurs des personnes soussignées de verser immédiatement dans la caisse municipale la somme de neuf cents francs pour leur être remboursée dans un an à pareil jour avec intérêt de cinq pour cent, ces personnes sont:

Le Conseil Municipal et les plus forts contribuables acceptent cette offre et votent pour leur être remboursé en 1849 une somme de neuf cent quarante cinq francs; sur les quatre contribuables directs pour être remboursée au sus nommés: cette somme sera portée au budget de 1849 dans la session de mai prochain. Cette somme de neuf cent quarante cinq francs sera jointe à celle des prestations et cinq centimes de 1848 s'élevant à la somme de sept cent dix neuf francs et 83 centimes, le tout sera employé le plus utilement possible, à l'effet d'occuper les ouvriers et de rendre les chemins en bon état de viabilité.

En 1855, il sera fait appel à l'Etat qui vient de débloquer une somme importante pour ces travaux. La commune a-t-elle été entendue ? Dans quelles proportions ?

Nous savons qu'auparavant la commune n'avait pas donné suite à la proposition de l'Etat, la somme restant à sa charge étant trop importante.

GB



Un marché gourmand réussi... avec la présence de Mr le Maire de CUTIGLIANO



Un concert de cloches remarqué...

Conseil Municipal

Séance du 25 septembre 1998

Le Conseil Municipal renouvelle la classe de neige pour les classes de CM2 (Asnières) et CM1-CM2 (Baillon). Durant 14 jours (11/01/1999 au 24/01/1999), la station de Villard de Lans, en Isère, accueillera 46 enfants. La moitié du coût du séjour sera supportée par les familles asniéroises, l'autre moitié par la commune. Les enfants hors-commune, supporteront quant à eux la totalité du coût soit 4796 Frs (une aide peut éventuellement être obtenue auprès de la commune de résidence).

Le Conseil autorise la Sauvegarde Asnières-Baillon à aménager la Maison des Marais.

Au cours de cette séance, plusieurs demandes de subventions ont été faites.

- Au titre de l'aménagement d'entrée du village, 30% du montant hors taxe des travaux peuvent être espérés de la région pour un aménagement paysager de la rue de Royaumont.

- Au niveau départemental, le conseil sollicite une subvention pour le TRASERR 1999 qui concernera les rues d'Aval-Eau et des Noisetiers. L'estimation des travaux s'élève à 667610 Frs HT subventionnable au taux de F.D.A.C. (Fonds Départemental d'Aide aux Communes) majoré de 5%.

- Un dossier de demande de Dotation de Développement Rural sera déposé par la commune pour permettre la création de 4 locaux d'activités au 1er étage de la " Cave Luzarchoise ". Cette opération permettrait d'envisager la création d'emplois et la restructuration de ce bâtiment.

La dénomination " Ferme du château " attribuée par le conseil municipal lors de sa séance du 26 juin 1998 au bâtiment regroupant les logements sociaux est annulée au profit de celle de " La Conciergerie " afin de lui rendre le nom qu'elle portait autrefois.

Le conseil fixe à 20 Frs par heure le coût d'occupation des locaux de la Maison du Village pour les structures d'animation autres que les associations bénévoles (un tarif spécifique concernera les particuliers louant la salle pour des fêtes familiales ou autres).

Séance du 26 novembre 1998

Le Conseil Municipal opte pour une augmentation du montant des participations des communes à réclamer pour les enfants de communes extérieures scolarisés à Asnières pendant l'année scolaire 1998/99 à savoir 3323 Frs pour un enfant en maternelle, 2284 Frs pour un enfant en primaire. Le Conseil Municipal approuve le Budget Supplémentaire 1998 (cf article page.....)

Le prix du repas scolaire s'élèvera, au 1er janvier 1999, à 19 Frs. Il était de 18,60 Frs depuis le 1er mars 1995.

Le retard de livraison du bâtiment dénommé " La Conciergerie " a conduit le Conseil Municipal à fixer le montant des pénalités de retard envers l'entreprise MB Bâtiment à 40 000 Frs (le retard ne lui étant pas entièrement imputable).

Le Conseil autorise l'acquisition d'une tondeuse autoportée à destination du service technique pour un montant s'élevant à 49 300 Frs HT.

Le Conseil Municipal décide la réévaluation du loyer du logement communal de 60 m2 situé au 28, Grande Rue. De 1300 Frs au 1/01/1999 il évoluera chaque année pour atteindre 3000 Frs au 1/01/2002.

Le Conseil autorise le Maire ou un adjoint à solliciter auprès du département une avance de 350 000 Frs au titre du Fonds d'Action Foncière en vue d'acquiescer la parcelle AC341.

JL



Travaux

Questions- Réponses

Rue de Royaumont : nous estimons que les travaux ont été mal conduits. Que s'est-il passé ?

Nous en sommes navrés et fort contrariés. Les travaux déjà retardés ont duré plus longtemps que prévu. A cela, plusieurs raisons :

- l'octroi de subvention pour la pose du collecteur eaux pluviales s'est faite en deux temps. Les travaux ne peuvent être entrepris ou poursuivis sans la notification officielle sous peine d'en perdre le bénéfice.

- l'entreprise chargée de la réfection de chaussée et aménagement des trottoirs a connu, semble-t-il, de grosses difficultés. Nous en avons subi les conséquences, plus spécialement les riverains auprès desquels nous nous sommes excusés.

Le " baricot " placé à mi parcours de la voie ne ralentit pas la vitesse dans le sens déviation/entrée d'Asnières.

Nous en sommes conscients. Par manque de place, il n'était pas possible de le concevoir autrement.

La DDE étudie actuellement les possibilités d'implantation d'ouvrages aux deux extrémités de cette voie dont le coût trop élevé ne pouvait être intégré dans le programme réalisé. Ces ouvrages destinés à ralentir la circulation devront néanmoins permettre le passage des camions et autocars et ce, dans un espace limité !!!

Riverains de la ruelle Boivin, nous avons l'impression d'être abandonnés de vos services.

Du tout. Faute de moyens, les aménagements se font petit à petit, année par année. Côté rue du Crocq : nous envisageons la pose d'une jardinière destinée à empêcher le stationnement des véhicules sur le côté de l'église et dégager ainsi la visibilité. Côté rue des Frileuses, le personnel s'est employé à enlever le tas de gravats entreposés par des particuliers sur le domaine public, nettoyer et embellir l'entrée de la ruelle tout en permettant le stationnement des véhicules.

Qu'attendez-vous pour faire disparaître les maisons en ruine situées tant à Asnières qu'à Baillon ?

Ces ruines sont des propriétés privées. En l'absence d'héritiers connus, la commune ne peut adresser de " mise en demeure ".

Dans les années 80, faute de retrouver les héritiers d'une maison située ruelle Boivin, devant un péril imminent et lourd de conséquences, la commune s'est trouvée dans l'obligation de faire exécuter à ses frais des travaux importants de consolidation dont le coût élevé ne lui sera jamais remboursé faute d'avoir pris une hypothèque.

Nous entamons une procédure qui, nous l'espérons, nous permettra de résoudre ces problèmes au mieux des intérêts de la commune. Affaire à suivre...avec beaucoup de patience.

Où faut-il déposer les piles usagées ?

Le tri sélectif n'a pas, localement, prévu ce cas de figure. Les piles usagées peuvent être remises au négociant en faisant la vente. De même, les huiles de vidange peuvent être déposées dans un garage. Certains pharmaciens acceptent de reprendre les médicaments bien qu'aucune loi ne les y oblige.

Notre trottoir se désagrège (rues de l'Orme, des Marais, Santiago Soulas, Paul Delacoste...)

Le revêtement retenu (en 1991) n'a pas donné le résultat escompté. Bien que n'étant pas entièrement responsable de ce choix, l'entreprise a accepté, l'an passé, de refaire à ses frais ceux de la ruelle Saint-Laurent...en enrobé, moins paysager mais plus efficace. La même démarche sera entreprise pour les autres rues en espérant que l'entreprise acceptera.

Les travaux prévus rue d'Aval-Eau n'ont pas été réalisés. Pourquoi ?

Nous avons déposé deux demandes de subventions, l'une concernant l'enfouissement des réseaux nous a été accordée, l'autre concernant la réfection complète de la voirie ne l'a pas été. Ces deux programmes étant étroitement liés, nous ne pouvions les dissocier. Cette subvention nous a été refusée au motif que les programmes concernant les travaux de voirie, subventionnés les années antérieures (depuis 1993) n'étaient pas complètement apurés.

Nous avons fait le nécessaire. Une nouvelle demande vient d'être adressée au Conseil Général. Nous devrions obtenir satisfaction et être en mesure de réaliser ces travaux dans le cours de cette année.

Plusieurs interventions ont été faites par vos services pour déboucher les canalisations d'eaux usées du cabinet médical. Qu'en est-il ?

Procès verbal des services de la DDE : " La visite effectuée par Monsieur Carlucci a mis en évidence la non conformité du bâtiment cité en objet. En effet, la stricte séparation des réseaux n'est pas respectée, dans la mesure où l'ensemble des eaux pluviales est raccordé à tort au réseau d'eaux usées. Je vous rappelle que ces mauvais raccordements entraînent des dysfonctionnements des réseaux publics d'eaux usées (débordements) et de la station d'épuration, et peuvent provoquer ainsi des pollutions importantes.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir entreprendre au plus tôt les travaux de mise en conformité des réseaux concernés et de m'en tenir informé ". Nous nous retournons vers l'entreprise ayant réalisé ces travaux pour une reprise complète des réseaux. De plus, nous demandons que soient modifiés les regards situés dans la propriété qui, dans l'état actuel, ne permettent pas le passage des rejets " consistants " ce qui provoque les engorgements des canalisations.

GB



PASSAGE AU GRAND GABARIT DE L'OISE

Le projet d'aménagement de l'Oise s'inscrit dans la perspective de la création d'un nouvel axe fluvial destiné à relier le bassin de la Seine au réseau nord de la France et au delà, au réseau européen.

Inscrit au Schéma Directeur des Voies Navigables françaises (décret du 15/04/1985) au Schéma Directeur Trans-Européen des voies navigables à Grand Gabarit, cet axe concerne au premier rang, le transport fluvial de marchandises.

Pour l'Oise, il s'agit (comme pour le canal Seine-Nord et le canal Dunkerque-Escaut) de permettre le passage de bateaux ou convois de 4400 tonnes. Longs de 185 mètres, larges de 11,40 mètres et pouvant transporter jusqu'à 3 niveaux de conteneurs, ils nécessitent une hauteur libre sous les ponts de 7 mètres ainsi qu'une profondeur du chenal de navigation d'au minimum 4 mètres.

Une consultation préliminaire a été mise en œuvre par Voies Navigables de France et le Service Navigation de la Seine d'octobre 1997 à mai 1998. Elle a concerné les acteurs politiques, administratifs, associatifs et économiques. La prochaine étape de concertation aura lieu fin 1999, début 2000 sur l'avant-projet d'aménagement de l'Oise conformément aux dispositions du code de l'urbanisme.

Le coût global des travaux est estimé de 15 à 18 milliards de francs TTC financés par l'Europe, l'Etat français et les collectivités territoriales qui auraient vocation à financer un tel projet. Les travaux porteraient sur le réaménagement des berges, le rehaussement de certains ponts, la démolition et la reconstitution de nouveaux ponts, le déplacement de certaines lignes de chemin de fer, le creusement du chenal.

Une réunion de travail, à laquelle étaient conviées les communes d'Asnières sur Oise et Noisy, s'est déroulée à Noisy le 2 avril 1998.

Sur les questions posées quant à l'influence des travaux d'aménagement de l'Oise sur la nappe phréatique et sur les champs captants d'Asnières, il semblerait que le projet n'aura pas d'incidence sur le niveau de la nappe car lié à celui de la rivière qui ne changera pas. En revanche une étude plus fine du tracé permettra de mesurer l'impact réel sur les champs captants qui nous a semblé ne pas avoir été pris en compte. L'impact et la rentabilité économiques ne sont pas démontrés. En effet, le coût du transport par la voie d'eau semble plus économique pour le consommateur mais ce coût n'intégrerait pas le coût d'investissement engagé par le Maître d'ouvrage.

Par ailleurs, les statistiques présentées ne faisaient pas apparaître une inversion de la courbe du tonnage transporté par la route bien au contraire.

Néanmoins, des études effectuées en 1991 et actualisées en 1994 montrent que le trafic de transit total sur l'axe Paris/Lille est en moyenne de 30 millions de tonnes dont 22 millions par la route, 5 millions par le fer et 3 millions par la voie d'eau. Ce chiffre serait porté à 8 millions de tonnes si le canal Seine-Nord existait aujourd'hui.

Plusieurs communes refusent ce projet, dont celle de l'Isle-Adam. Pour ce qui concerne Asnières sur Oise, la commission municipale de l'environnement suit ce dossier de très près. Elle vous tiendra informés des prochaines évolutions. Elle craint, entre autres, que le remodelage des berges nuise à l'environnement et que la restructuration du port de Bruyères apporte des nuisances.

CK

POSITION...

Extrait du registre des délibérations du conseil Municipal du 25/09/1998 : Avis sur une demande d'exploitation d'installations classées pour la protection de l'environnement Ginette Bianchi expose que la société COREPA à Bruyères sur Oise a sollicité l'autorisation d'exploiter des installations classées pour la protection de l'environnement (élimination de déchets industriels, stockage de déchets de métaux). Une enquête publique est actuellement en cours, jusqu'au 16 octobre 1998, et le Conseil Municipal doit émettre un avis sur cette demande, au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête publique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, considérant que :

- ces installations sont situées en limite du périmètre des champs captants, zone à protéger absolument
 - la proximité de l'Oise peut entraîner des risques d'inondations
 - ces installations peuvent générer des nuisances au niveau des poussières qui en émanent
 - ces installations génèrent également une nuisance visuelle, et sont de surcroît situées dans un secteur déjà très pollué
- EMET un avis défavorable à la demande de la société COREPA.

GB

POINT SUR LA ZONE DELACOSTE

Le Conseil Municipal a autorisé le lancement de la deuxième phase de l'étude conduite par la SEMAVO. L'objectif de cette étude consiste à étudier les différents moyens administratifs d'acquiescer le foncier.

Parallèlement la commune fait l'acquisition d'un terrain de 8000 m² situé au POS dans le périmètre de la zone UIB.

CK

OPAH

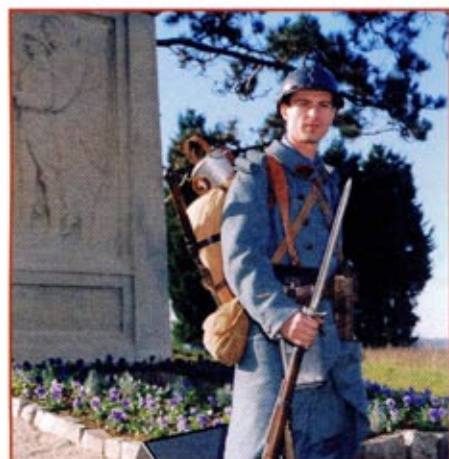
La phase d'étude de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat confiée au PACT ARIM du Val d'Oise est engagée. A cette opération sont associées les communes d'Asnières sur Oise, Viarmes et Noisy sur Oise. L'objectif de cette étude, financée par l'Etat et le Conseil Général, est de réaliser un inventaire exhaustif de l'état du patrimoine bâti et environnemental dont la finalité est de proposer une assistance et des aides financières aux particuliers et propriétaires/bailleurs souhaitant restaurer et valoriser leur patrimoine immobilier.

CK



Commémoration du 11 novembre 1998

C'était le 80ème anniversaire de l'Armistice et Asnières se devait d'honorer la mémoire des soldats tombés durant la 1ère Guerre Mondiale et le dévouement total des femmes



écossaises et suffragettes médecins, infirmières, brancardiers, chauffeurs d'ambulances...qui avaient transformé, pendant ces années si cruelles, l'Abbaye en hôpital Militaire Ecossais. En effet, ces dames qui avaient proposé leurs services au gouvernement français, après avoir essuyé un

refus du gouvernement britannique sous prétexte qu'elles étaient des femmes, créèrent dans un site au combien magnifique, mais non adapté, un hôpital qui fut en son temps à la pointe du progrès. Elles soignèrent avec passion, compassion et beaucoup de psychologie des poilus et militaires alliés de tous horizons (Afrique, Pays Arabes, Canada...) de 1915 à 1919.

Il était donc important de se souvenir du passé si riche et



peu lointain de notre commune et de ses environs.

Donc, que faire ?... Une exposition de photos d'époque s'imposait et, elle fut possible grâce à la générosité de Madame Marie-Christine Daudy. Mais, il nous en fallait plus. C'est alors que Monsieur Hervé Windels (1er Adjoint) suggéra la participation de l'association MVCG club-oise qui nous permit de vous présenter tout le matériel militaire. Certes, les véhicules n'étaient pas d'époque mais il est aujourd'hui quasiment impossible d'en trouver. Et puis, le cassoulet préparé par Marc, membre de cette association, dans la roulante militaire. Nous étions vraiment en situation !... Les cornemuses, symbole de l'Ecosse, ne pouvaient pas manquer au tableau. Enfin, le prêt du terrain, en face de l'Abbaye, par Monsieur de Rothschild, site si approprié. Merci, Monsieur de Rothschild. Et, pour couronner le tout, un temps exceptionnel et le passage répété, au-dessus de nos têtes, d'avion d'époque.

FD

Communiqué...

Mathieu Humbert, domicilié au hameau de Baillon, champion de France cadet de voltige équestre 1998

L'histoire commence en 1993, Mathieu en équipe benjamin participe à la médaille de bronze de cette formation de l'école d'équitation de Lamorlaye. Le cheval à l'époque s'appelait Nagir du Montois, le longeur Didier Humbert.

En 1995, l'équipe junior à laquelle il appartient devient championne de France avec le même longeur, le même cheval. Elle gagne un cheval de 4 ans Dandy du Grippois H.N. L'année 1996, la même consécration couronne l'équipe. En 1997-98, Mathieu se lance en individuel cette fois-ci avec Dandy du Grippois, le même longeur et avec les conseils de



Noël Jouve son entraîneur.

Au bout de 2 ans, en juillet 1998 à Mulhouse, Mathieu devient champion de France cadet associé à Dandy du Grippois et à son père Didier.

L'avenir le verra débiter en compétition sénior où la lutte est rude. Un nouveau challenge qui permettra à Mathieu de tester sa motivation. "

Fédération Française d'équitation

Nouvelle société à Asnières sur Oise

CORELE INTERNATIONAL installe son siège social à Asnières sur Oise

A la suite de l'acquisition du Château du Vert Galant, situé rue Pierre Brossolette, par le groupe CORELE INTERNATIONAL, présidé par Monsieur TRAN VAN Phu, Asnières sur Oise a le plaisir de compter parmi ses entreprises le groupe français leader spécialisé dans la lingerie Jour et Nuit, Femme, Homme, Enfant.

Le groupe réalisera, en 1998, 150 millions de francs de chiffre d'affaires.

Les outils industriels et de production sont situés en France (Orléans), en Afrique du Nord (Maroc, Tunisie) et en Asie (Vietnam).

Je souhaite la bienvenue à Asnières sur Oise à cette nouvelle entreprise ainsi qu'aux collaborateurs de Monsieur TRAN VAN Phu et forme les vœux de bonne santé économique et de poursuite de son développement

CK

Communale



23 ans plus tard...

Inauguration de la
Conciergerie

Les cinq logements prévus d'être achevés début juillet 1998 ont été livrés fin octobre 1998 et mis en location à partir du 1er novembre.

Ces logements situés au 28 de la rue Pierre Brossolette ont été aménagés dans l'une des plus anciennes maisons d'Asnières qui aurait été la conciergerie du Château de la Reine Blanche et la maison où l'on percevait la Dîme et dont la construction remonterait à la période de l'érection du Château de la Reine Blanche et de Royaumont. Une extension au bâtiment principal, a été réalisée à la place de l'ancienne grange démolie au moment de la construction de l'école maternelle pour des raisons de sécurité.

Ce bâtiment a été l'objet de multiples projets que je souhaiterais ici rappeler aux Asniérois.

6/01/1975 : acquisition par la commune par une procédure d'expropriation en vue de la construction de l'école.

1981 : restauration destinée à la création du foyer rural.

10/06/1985 : sa restauration était inscrite dans un contrat régional fait dans le cadre du SMERCRY pour être destinée à des locaux pour les élus et d'archivage.

5/03/1986 : le Conseil Municipal ne pouvant faire face aux réparations décide d'aliéner le bâtiment.

13/05/1991 : le Conseil Municipal décide par 15 voix pour et une contre (Christian Corvelyn qui souhaitait qu'il serve aux services techniques) de créer des logements sociaux et de confier l'étude au PACT devenu PACT ARIM.

Septembre 1993 : appel du Maire aux demandeurs d'emploi pour leur proposer de l'aider à restaurer le bâtiment à titre bénévole pour y installer la bibliothèque communale et un local pour les jeunes.

22/03/1994 : le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'installation d'artisans sélectionnés par la Mairie qui en contre partie initieraient les élèves des écoles dans le cadre d'un projet pédagogique.

Juin-Juillet 1994 : le Conseil Municipal autorise le Maire à entreprendre les travaux de restauration en faisant appel à des demandeurs d'emploi qui seront engagés pour la durée des travaux par une association relais.

1994 : engagement de travaux de restauration de la toiture et consolidation du gros œuvre pour un montant de 658 000 Francs.



5/12/1996 : l'équipe municipale en place adopte, à la majorité moins une voix (Marie-Hélène Harang en raison de la surface des appartements) la réalisation de 5 logements sociaux et un local destiné à une association. L'objectif inscrit dans notre programme électoral était articulé autour de

deux axes, le premier était de pouvoir proposer aux jeunes Asniérois et jeunes familles un premier logement accessible sur le plan financier, le second de restaurer et valoriser le patrimoine communal bâti.

Le montant total des travaux toutes taxes comprises s'est élevé à 2 193 088 Francs financés par le Conseil Général pour 315 000 Francs, le Conseil Régional d'Ile de France Conseil pour 300 000 Francs, l'Etat pour 188 901 Francs complété par un prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations pour 651 319 Francs, le solde étant couvert par la Commune qui sera à long terme financé par les loyers.

Cette opération n'aurait bien sûr pas été possible sans l'aide de ces partenaires auxquels il convient d'ajouter le PACT ARIM du Val d'Oise qui avait une mission d'assistance à Maître d'Ouvrage et qui a réalisé le montage administratif et financier de l'opération. Je leur exprime à tous ainsi qu'aux membres de la Commission Communale des Travaux et au Service Technique de la commune mes sincères remerciements pour avoir permis cette réalisation.

CK



Vie Communale ...

Naissances

16/01/1998 : Benoît PILLON
22/02/1998 : Lydia GONCALVES LISBOA
14/03/1998 : Adrien BOUDJEDRA
05/04/1998 : Yazid AMRADOUCH
21/04/1998 : Baptiste RIBEIRO
23/04/1998 : Tom N'GUYEN VAN MUI
01/05/1998 : Elodie ALLEMEERSCH
22/05/1998 : Sacha JEAN-JACQUES
23/05/1998 : Sarah CARETTO
27/05/1998 : Iris DELELEE
01/06/1998 : Clément BEJARANO
18/07/1998 : Tom MARQUES PINTO
21/07/1998 : Anaëlle FERRON
25/07/1998 : Clément THIBIER
27/07/1998 : Léa MARCOT
01/08/1998 : Jeff HERVIN
18/08/1998 : Melvin JULIEN
03/09/1998 : Maëva GESLAK
11/09/1998 : Aimie VERDIER
28/09/1998 : Hugo DIAZ
24/10/1998 : Charlaïne HYARD
11/11/1998 : Ameline PAYEN



Etat Civil et Distinctions



Mariages

14/02/1998 : Frédéric LEFEVRE et Christine PIERRE
18/04/1998 : Roy NEWMAN et Marie-Christine COUTURIER
26/06/1998 : Jean-Michel ADAM et Michèle CHEVAL
27/06/1998 : Tony GISSELMANN et Marie-Laure GARNIER
05/09/1998 : Christophe ROOSEN et Géraldine POIRIER
12/09/1998 : Xavier SALOMON et Carole CHEVALIER
19/09/1998 : Fabrice LESAGE et Sandra JAVAUD-BLANCHARD
17/10/1998 : Sébastien LE MOIL et Sophie LAPIERRE
21/11/1998 : Vincent BOILLON et Emmanuelle DIAZ
30/12/1998 : Patrick COURVOISIER et Elisabeth WEBER

Décès

22/01/1998 : André STENGEL
12/02/1998 : Huguette FRANCOIS vve CORVELYN
20/04/1998 : Adrienne PETIT ép. MANCEL
03/05/1998 : Denyse LECHENE vve BRETEVILLE
04/05/1998 : Louise LUCAS ép. RICHARD
17/05/1998 : Roger DUTHILLEUL
30/06/1998 : Daniel GONZAGUE
31/07/1998 : Georges VAAST
21/08/1998 : Lucienne PONS ép. NIBOUREL
22/09/1998 : Patrick DESLANDES
25/09/1998 : Yvona NOLET vve BLOMME
31/10/1998 : Robert LEVASSEUR
03/11/1998 : Eugénie FORTIER vve PARANT
20/11/1998 : Georges LEDEME

Médailles du travail

20 ans-30 ans

FAUTREL Josette
FAUTREL Jacques
HENRY Christiane
HENRY Dominique
KLINCEWICZ Daniel
LETELLIER Micheline
MAHOUDEAUX Didier
MONVOISIN Bernard
MONVOISIN Françoise
MOROCQUE Michel
OUTREBON Chantal
PILLON Annie
THERAUD Jocelyne
WARINGUEZ Roger

38 ans

BELFY Odile

Donneurs de sang

Argent
DESBOURGET Laurence
LEBEUR Noëlle
PACHA Brigitte
PRADINES Marie-Hélène
SIBELLA François



Adieu à Georges LEDEME



Georges LEDEME, cultivateur bien connu de notre village a été fauché par le destin un soir de novembre sur une route de notre campagne, victime d'un chauffard au volant d'un camion.

Cruel destin en vérité pour un ami et sa famille !

Georges c'est à deux titres que je souhaite te rendre hommage publiquement dans notre trait d'union.

L'homme public en tout premier lieu :

Georges LEDEME tu n'étais pas seulement un agriculteur connu de tous, tu as aussi été 18 ans conseiller municipal de notre commune de 1971 à 1989.

C'est de ton engagement auprès de tes concitoyens qu'il s'agit dans cette fonction électorale dans laquelle tu as toujours fait preuve d'abnégation et d'une grande honnêteté intellectuelle au service de tous.

Georges tu as été aussi de nombreuses années membre puis Président du syndicat intercommunal des champs captants d'Asnières sur Oise.

Je me souviens encore de cette année 1989, alors que tu étais candidat à un quatrième mandat municipal, nos chemins se sont croisés, nous avons alors fait un bout de route ensemble et c'est ainsi que j'ai pu apprécier tes qualités, apprendre beaucoup de choses auprès du paysan que tu étais.

Et puis, à chaque manifestation de notre commune, tu participais avec ta famille par la présentation de tes animaux de la ferme ou celle des produits laitiers que fabriquait Claudine ton épouse.

Quelle belle leçon tu m'as alors donnée !

L'ami en second lieu :

L'amitié, ce n'était pas ta moindre qualité bien au contraire.

Ta fidélité en ce domaine n'avait d'égale que celle que tu as eu pour tes engagements communaux. Je peux très sincèrement en témoigner.

Combien de fois, depuis toutes ces années, nous sommes nous arrêtés au détour d'un chemin pour converser longuement de toutes choses.

C'est d'ailleurs au cours de l'une de ces rencontres, chemin de la gueule à vaches, que tu m'as fait l'amitié de me demander de célébrer le mariage de ta fille Véronique. N'est-ce pas ainsi une preuve d'amitié ?

Mauvais caractère ? c'est ce que d'aucuns disaient. Mauvais caractère ou tout simplement caractère trempé de ceux qui vivent la terre telle que tu vivais ton beau métier et ta passion. Je préfère de beaucoup cette définition qui te sied mieux.

Georges, les mots me manquent pour continuer ce modeste hommage, ce que je voudrais tout simplement te dire c'est combien tu nous manques déjà, à nous,

villageois d'Asnières, tes amis, mais plus encore à ta famille, Claudine ton épouse, tes filles, ton fils et bien sûr à ta petite fille qui était ton nouveau bonheur.

Je terminerai ces quelques mots en disant à ta famille et tout particulièrement à ton épouse que mes collègues du conseil municipal et moi-même nous partageons tous leur peine.

HW

Le club de tennis se déplace à CUTIGLIANO

Les 18, 19 et 20 septembre 14 joueurs du club de tennis de Viarmes/Asnières (C.T.V.A.) se retrouvaient en Italie à CUTIGLIANO, répondant ainsi à un défi souhaité par le COMITE DE JUMELAGE de notre commune.

Il nous faut tout d'abord remercier les dirigeants du C.T.V.A. d'avoir en très peu de temps réussi ce challenge. Sous l'impulsion de Bernard BIGEAT (Président) et Martine MICHOT (vice-présidente), ce sont Willfrid BIGEAT, Marc-Antoine POTAGNICK, Sébastien DESSE, Etienne FERNANDEZ, Raymond HIRSZA, Maxime LABASQUE (le benjamin du voyage), Bruno MARQUILLIE, Amélie, Séverine et, Alain MICHOT, Jérôme et Christophe ROSSIGNOL qui sont partis par le train de nuit à CUTIGLIANO pour arriver fourbus mais contents le lendemain matin à FLORENCE pour en découdre avec les tennismen de CUTIGLIANO.

L'accueil de nos "cousins" d'Italie a été comme à l'accoutumée tout à la fois grandiose et merveilleux de



chaleur humaine.

Trois jours de compétition et de fête ont laissé de très bons souvenirs à nos jeunes (et moins jeunes).

Le rendez-vous est pris, le COMITE DE JUMELAGE et le C.T.V.A. recevront à leur tour nos amis italiens en 1999 pour la revanche de tennis avec à la tête de l'équipe de CUTIGLIANO, Paolo le sympathique Président du Tennis club de CUTIGLIANO.

Je remercie une fois encore Graziano NESTI, Maire de CUTIGLIANO pour sa gentillesse et l'efficacité de son entourage pour la réussite de ces échanges.

HW

Le Coin des Associations

La Municipalité a mis un terme à l'hébergement précaire des associations l'Outil en Mains et le Club Informatique

- l'Outil en Mains

Après plusieurs déménagements, cette association, accueillie à Asnières sur Oise en 1995 au cours du mandat précédent, s'est enfin vu remettre un local qui lui permettra de s'installer définitivement.

C'est en effet dans les locaux situés derrière le Syndicat d'Initiative, après qu'ils aient été aménagés par le service technique de la Mairie, que cette association poursuivra son activité d'initiation aux métiers manuels destinée aux jeunes et enfants d'Asnières sur Oise.

Je remercie pour leur compréhension Madame Chabanet, Présidente, les membres du bureau, Monsieur Leroux, Monsieur Guérin, Monsieur Gomme, artisans retraités et les enfants.

- le Club Informatique

Comme nous nous y étions engagés dans notre programme électoral et en recevant, il y a plus d'un an Monsieur Le Guen, initiateur de ce projet, cette association qui dispense une initiation et une formation informatique aux enfants, jeunes et adultes s'est vue attribuer un local.

Tout d'abord installée dans une salle de classe de l'ancienne école de la rue du Crocq, puis à la Maison du Village dans un local partagé avec la Bibliothèque, cette association va s'installer au centre du village, au rez de chaussée de la Conciergerie située au 28 de la rue Pierre Brossolette.

Le projet de restauration et la restructuration de ce que l'on appelait la Ferme le Faucheur, engagé et réalisé par l'équipe municipale en place, comprenait outre la création de 5 logements sociaux, la création d'un local destiné à recevoir une association.

CK

Disparition d'une association

Lors de son assemblée générale du 22/10/1998, le bureau sortant de l'APEEA a décidé sa dissolution constatant l'absence totale de membres adhérents. Il est dommage d'en arriver là surtout malgré un bilan 97/98 rempli d'activités que nous pouvons résumer comme suit :

- participation à la brocante de Baillon, bourses aux jouets d'occasion,

- le " Nounours " du Téléthon, Marché de Noël, l'encadrement des enfants pour le Noël organisé par le Comité des Fêtes, le Noël à l'école, soirée " Moules-Frites " et dons divers de tableaux avec matériel et fournitures à l'école.

Cette année encore l'APEEA a donc été bien présente dans le secteur Animation autour et avec l'école de notre village.

L'APEEA

Les Amis de la Bibliothèque

La bibliothèque s'informatise !

En effet, elle met à votre disposition un ordinateur doté de logiciels encyclopédiques permettant des recherches diverses avec la possibilité de les imprimer, et ceci en couleur, s'il vous plaît !!!

Outre ces services substantiels, nous informatisons également la gestion de la bureautique.

Ceci demandant un travail conséquent, nous faisons appel aux personnes initiées en saisie de données, disponibles et volontaires afin que notre bibliothèque soit performante dans les plus brefs délais. Nous comptons sur vous !!

Nous vous rappelons que les permanences se tiennent toujours : le mercredi de 11h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00, le samedi de 10h30 à 12h00 à la Maison du Village.

Renseignements : Françoise Grimoux 01.30.35.42.91, Josette Le Guen 01.30.35.43.60.

Les prix littéraires 1998 sont à votre disposition ainsi que de nombreuses nouveautés.

Toute l'équipe vous souhaite une bonne année.

Comité de Jumelage

Pour la septième année consécutive, dans le cadre d'un échange, le Comité de Jumelage d'Asnières sur Oise, a organisé, en octobre dernier, le voyage d'un groupe de jeunes Asniérois âgés de onze à quatorze ans à Cutigliano en Italie. Ce groupe constitué de sept jeunes était encadré par deux accompagnatrices.

Sur place, ils ont été hébergés par des familles d'accueil et pris en charge par les membres du jumelage local.

Au programme : visite de Florence, Pise, Pistoia et des environs riches en sites historiques et touristiques.

Cutigliano est un petit village d'Italie situé au cœur d'un parc naturel dans les Apennins à soixante dix kilomètres de Florence. On y pratique en hiver le ski et en été les nombreuses activités que peut offrir la moyenne montagne. Cet échange intervient en réponse du séjour à Asnières d'un groupe de jeunes Italiens au mois d'Avril dernier. Deux échanges sportifs ont eu lieu cette année, au mois de Mai



une rencontre de football entre l'O.V.A. et le club local sur le stade de Maspoli, et au mois de septembre en Italie une rencontre de tennis. Tous les participants de ces différentes manifestations ou échanges se sont montrés pleinement satisfaits et prêts à recommencer dès que possible.

Nous tenons à remercier tout particulièrement les familles d'accueil, la municipalité de Cutigliano pour le chaleureux accueil réservé à nos jeunes lors de ce séjour.

Pour tous renseignements sur les activités du Comité de Jumelage ou modalités d'adhésion s'adresser en mairie.



Janvier

Vendredi 08/01/1999 :

Vœux du Maire à la Maison du Village.

Judi 21/01/1999 :

Galette des Rois par l'association des Cheveux Blancs

Judi 28/01/1999

de 17h à 20 heures à la Maison du Village : collecte de sang

Mars

Recensement de la population.

" Autrefois, il y avait dans le monde un nouveau cas de lèpre toutes les minutes... C'était en 1998 "

La 46ème Journée Mondiale des Lèpreux, organisée par l'association Raoul Follereau, se tiendra le samedi 30 janvier et le dimanche 31 janvier 1999. " A l'aube du troisième millénaire, la lèpre continue de détruire la vie de plus d'un million d'êtres humains. Avec 685000 nouveaux cas dépistés en 1997, la lèpre n'est pas une maladie d'autrefois. Mais le plus insupportable c'est que le traitement pour guérir les lèpreux existe : 10 Frs suffisent pour stopper la contagion, 250 Frs pour guérir un malade atteint de la forme la plus grave.

Soyez généreux ".

Fondation Raoul Follereau – 31, rue de Dantzig – 75015 Paris
Tél : 01.53.68.98.98 – CCP 2929 P. Paris

Un métier dans l'armée de l'air, c'est possible !

Permanences d'information sur les carrières à la Mairie de Viarmes de 10h00 à 12h00 les mercredis 13 janvier, 10 février, 10 mars, 14 avril, 12 mai et 9 juin 1998.

Informations également auprès du Bureau Armée de l'Air Information, 3 rue du 1er Dragon, 95300 PONTOISE
Tél : 01 30 31 07 03.

"La Cité du Soleil de Raymond Léger"

Le vendredi 12 mars 1999 à 20h30, une conférence sera donnée par Raymond Léger sur le thème " La Cité du Soleil de Raymond Léger " à la Maison du Village.

Une ville révolutionnaire qui résout tous les problèmes liés à la protection de l'environnement et à la maîtrise de l'énergie. Un projet de société issu de l'utilisation intelligente de l'énergie solaire et du soleil en général.

De nombreuses photos, diapositives, maquettes et explications procéderont à l'animation de cette soirée autour des 47 inventions de l'auteur.

Espace apprentissage

Le 1er décembre 1998, le Centre d'Aide à la Décision a rejoint le siège social de la Chambre de Métiers à Cergy. Ce nouvel espace pour l'insertion des jeunes et l'assistance aux

Collecte des encombrants et des verres

Verres

Vendredi 08/01/99
Vendredi 22/01/99
Vendredi 12/02/99
Vendredi 26/02/99
Vendredi 12/03/99
Vendredi 26/03/99

Encombrants

Mercredi 27/01/99
Mercredi 24/02/99
Mercredi 24/03/99

Maîtres d'apprentissage, est ouvert à tous ceux qui s'intéressent à l'apprentissage dans les métiers de l'Artisanat. Les employeurs peuvent s'informer sur le contrat d'apprentissage et les autres formations en alternance, les aides, les droits et obligations en matière d'apprentissage. Ils peuvent aussi proposer des places pour la formation de jeunes de 16 à 25 ans en alternance dans leur entreprise.

Les jeunes de 16 à 25 ans peuvent s'informer sur le contrat d'apprentissage et les autres formations en alternance; leurs droits et obligations en matière d'apprentissage; les filières offertes par les différents métiers de l'artisanat (CAP, BEP, BP, BTM, BAC PRO...). Les jeunes et les entreprises y trouveront aussi la possibilité de consulter sur place la liste des centres de formation d'apprentis de la région Ile de France et d'y connaître les métiers enseignés; de feuilleter un fichier des places disponibles dans les entreprises artisanales pour prendre contact avec les maîtres d'apprentissage.

" Espace d'apprentissage – Centre d'Aide à la Décision (CAD) – 1, avenue du Parc – 95015 CERGY PONTOISE CEDEX – Contact : Micheline PIERREDON 01 34 35 80 35 de 9h à 12 heures et de 13h30 à 16h30. "

Vérifier votre carte d'assuré social

En mars prochain, la Caisse d'assurance maladie du Val d'Oise va vous adresser votre carte à puce Vitale. Du format d'une carte bancaire et de couleur verte, elle remplacera votre carte d'assuré social en papier.

Dès aujourd'hui, vérifiez attentivement les informations figurant sur votre carte en papier : elles ne doivent comporter aucune erreur car elles seront transférées dans la puce de votre carte Vitale.

Si vous constatez une anomalie, faites-la corriger en contactant au plus vite votre d'assurance maladie :

CENTRE 727, 8 et 10 rue Eugène Lair, 95270 Viarmes
Tél : 01 34 09 29 00

Les informations à vérifier :

- Votre numéro de Sécurité Sociale.
- Votre nom, prénom et votre date de naissance.
- Le nom, le prénom et la date de naissance de vos bénéficiaires.
- Votre adresse.
- Eventuellement, vos droits au 100%.



Le conseil municipal et le personnel communal vous souhaitent une très bonne année 1999

Un Journal pour vous

Nos colonnes vous sont ouvertes...

La commission information, outil de communication pluraliste est à votre écoute et à votre disposition pour vous informer et communiquer vos articles, questions, réflexions et suggestions.

N'hésitez pas à vous y associer.



*Prochain numéro
Avril 1999.*

Participations

Responsable édition:

- Eric Therry

Articles:

- Amis de la bibliothèque
- APEEA
- Comité de jumelage
- Ginette Bianchi
- Fédération Française Equitation
- Françoise Deneufbourg
- Claude Krieguer
- Juliette Lefort
- Hervé Windels

Ont également collaboré:

- Tous les membres de la commission information

Photos:

- Bernard Bigeat
- Gérard Chapelle
- André Larrue
- Juliette Lefort
- Hervé Windels

Correction:

- Commission information

Diffusion:

- Gérard Chapelle

Mise en Page , flashage et impression : C&C